

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2022**

**Délibération n° 2022-121**

**Président** : Dominique MULLER

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance** : 63

**Présents** : 47

**Pouvoirs** : 11

**Absents** : 5

**Date de convocation du Conseil Communautaire** : 2 décembre 2022

**Secrétaire de Séance élu** : M. François WILLEM

\* \* \* \* \*

**HABITAT**

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT –  
VERSEMENT DES AIDES.**

Rapporteur : Alain SUTTER, Vice-Président.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne a décidé de compléter certaines aides relatives à l'amélioration de l'habitat, notamment en faveur des propriétaires occupants modestes, dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67. Ces aides sont octroyées sous certaines conditions de ressources pour les demandeurs (plafonds de ressources). Sont concernés les logements indignes ou très dégradés, ainsi que les travaux portant sur la sécurité du logement et les économies d'énergie.

Des aides pour les propriétaires bailleurs sont également prévues, elles concernent les logements très dégradés ou indignes, les travaux d'amélioration pour la sécurité et la

salubrité, ainsi que les travaux de lutte contre la précarité énergétique.

À la suite des travaux, les loyers sont modérés et réservés à des locataires dont les ressources sont modestes.

Les dossiers sont instruits par le bureau URBAM Conseil qui assure le respect de la réglementation en vigueur. Pour les propriétaires occupants ayant peu de moyens financiers, des avances PROCIVIS sont allouées, la subvention est alors versée à cette Société lors du solde du dossier.

URBAM Conseil a transmis une demande de paiement de propriétaire bailleur et treize demandes de paiement de propriétaires occupants, ayant soldé leurs dossiers auprès de l'ANAH et de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il y a désormais lieu de leur verser l'abondement accordé par la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

## DELIBERATION

### Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 qui engage un partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Saverne et le Conseil Départemental, autour d'une convention relative au nouveau PIG Rénov'Habitat 67,

Vu la délibération du 27 septembre 2012 qui engage un partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Saverne et PROCIVIS autour d'une convention permettant à cette Société de consentir des avances financières dans le cadre du PIG,

Vu la délibération du 27 avril 2017 qui autorise le Président à signer avec le Département et Procivis une nouvelle convention de partenariat pour le PIG Rénov'Habitat 67 sur la période 2017-2020, entraînant l'abondement de certaines aides par la Communauté de Communes,

Vu la délibération du 18 juin 2020 qui autorise le Président à signer avec le Conseil Départemental, devenu depuis Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que Procivis, une nouvelle convention de partenariat pour le PIG Rénov'Habitat 67 sur la période de juin 2020 au 31 décembre 2023, entraînant l'abondement de certaines aides par la Communauté de Communes,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

### Décide à l'unanimité

- a) d'accorder les subventions d'un montant total de **17992 €** (dix-sept mille neuf-cent-quatre-vingt-douze euros) aux bénéficiaires figurant au tableau concluant la présente délibération dans le cadre des aides du PIG Rénov'Habitat,
- b) de verser les subventions à PROCIVIS lorsque le propriétaire a bénéficié d'une avance de subvention par cet organisme,
- c) d'autoriser le Président à liquider les versements comme suit :

### Logement propriétaire occupant :

Bénéficiaire	Versement Propriétaire - Procivis	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
Pierre ADLOFF	Procivis	1438,00 €	39 rue Principale 67490 LUPSTEIN
Charles BAUER	Propriétaire	949,00 €	37 rue Saint-Michel 67700 OTTERSWillER
Frédéric BOURGUIGNAT	Procivis	2372,00 €	28 rue du Général Leclerc 67440 MARMOUTIER
Samuel FEDERSPIEL Cynthia SCHWARTZ	Procivis	1464,00 €	17 rue de la République 67700 MONSWILLER
Samuel et Aurélie GAUGGEL	Propriétaire	1000,00 €	5 Place de la Liberté 67790 STEINBOURG
Aurore GERBER Christophe SCHWARTZ	Propriétaire	1000,00 €	66 rue de Lupstein 67490 LITTENHEIM
Céline HAMMANN Vincent KINDLE	Propriétaire	1000,00 €	7 rue des Pierres 67700 OTTERSWillER
Raymonde HUBER	Propriétaire	472,00 €	23 rue du Berger 67440 MARMOUTIER
Marguerite PRAKESCH	Propriétaire	1299,00 €	23 rue de Donaueschingen 67700 SAVERNE
Laurent STORCK	Propriétaire	712,00 €	16 rue de la Mossel 67490 DETTWILLER
Joseph TARD	Procivis	1500,00 €	11 rue de la Forêt 67790 STEINBOURG
Samir TORCHE	Procivis	1500,00 €	36 Grand Rue 67490 GOTTESHEIM
Lise WITTERSHEIM	Propriétaire	1500,00 €	14 rue d'Eckartswiller 67700 OTTERSTHAL

**Logement propriétaire bailleur :**

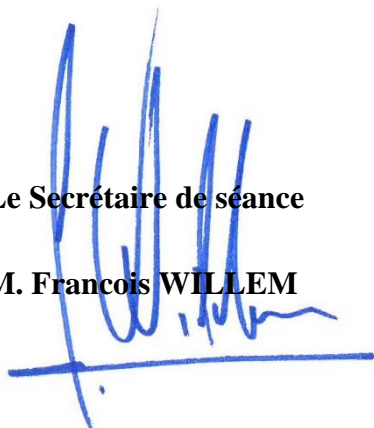
Bénéficiaire	Coordonnées	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
Michel SCHAEFFER	29 rue de la Chapelle 67700 OTTERSWILLER	1 786,00 €	3 rue Saint-Michel 67700 OTTERSWILLER

**Ont signé au registre les Membres présents,  
pour extrait certifié conforme,**

**Saverne, le 20 décembre 2022**

**Le Secrétaire de séance**

**M. Francois WILLEM**



**Le Président**

**Dominique MULLER**

